

PROJET PÉDAGOGIQUE DU TEMPS DE RESTAURATION PRIMAIRES

RESTAURATION & ATELIERS

LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Favoriser la vie en collectivité
- Favoriser la découverte du goût
- Encourager les enfants aux notions d'hygiène et d'équilibre alimentaire
- Permettre à l'enfant d'être plus autonome
- Favoriser le respect, le partage et l'écoute
- Amener l'enfant à se divertir

LES MOYENS MIS EN PLACE

1. Répondre aux besoins d'accueil et de sécurité des enfants

- Présence permanente des animateurs pendant le temps du repas
- Mise en place de 3 pôles d'activités (Jeux de cour, ludothèque, bibliothèque) encadrés par les animateurs

2. Favoriser la vie en collectivité

- Elaborer des règles de vie à la cantine de façon ludique avec les enfants en partenariat avec l'école Un document « les règles de vie pour un temps de cantine agréable » est remis à chaque famille en début d'année. Les règles font partie du règlement intérieur de l'école élémentaire
- Permettre aux enfants de choisir leur activité

3. Favoriser la découverte des goûts

- Demander aux enfants de goûter à tous les plats qui leur sont proposés sans forcer et petit à petit les amener à se qu'ils goûtent à tout en ayant un repas équilibré.
- Organiser des ateliers sur la découverte du goût et de l'équilibre alimentaire

4. Encourager les enfants aux notions d'hygiène et d'équilibre alimentaire

- Apprendre aux enfants les bons comportements hygiéniques et faire que la propreté devienne un automatisme
- Organiser des ateliers sur l'équilibre alimentaire. Faire un affichage informatif sur le lieu de restauration
- Faire attention au bon équilibre alimentaire. Un enfant doit manger de tout en quantité raisonnable

5. Permettre à l'enfant d'être plus autonome

- Les enfants doivent apprendre à se servir seuls en fonction de leur besoin, rappeler qu'ils ne prennent dans leur assiette que ce qu'ils vont pouvoir manger pour éviter le gaspillage alimentaire.

- Pour le service primaire, 1 enfant par table peut se lever en demandant l'autorisation à l'animateur pour aller chercher un plat, du pain, de l'eau
- Favoriser l'entraide entre les enfants. Les plus grands aident les plus petits.
- Participer au rangement du matériel. En concertation avec le personnel de service, il est demandé en fin de repas de débarrasser sa table.
- Apprendre aux enfants à être responsables de leurs actes : Laisser propre la cantine en partant, nettoyer sa place si besoin. Ne pas jouer avec la nourriture

6. Favoriser le respect, le partage et l'écoute

- Instaurer un respect mutuel grâce à des règles de politesse
- Être attentif au comportement des enfants : Bonne tenue à table, respect envers leurs camarades et le personnel d'animation, de restauration
- Favoriser le partage
- Le déjeuner doit être un moment **convivial et calme** dans l'intérêt de tous. Faire en sorte que les enfants s'écoulent
- Respecter les règles de vie de la cantine. Affichage dans les salles de restauration
- Respecter les locaux et le matériel

7. Amener l'enfant à se divertir

Les animateurs organisent des temps d'activité qu'ils proposent aux enfants. Ce temps libre doit permettre aux enfants de se ressourcer en ayant la possibilité

- **De faire seul ou avec ses copains**
- **Avec l'animateur**
- **De ne rien faire**

LE FONCTIONNEMENT

1. Prise en charge des enfants

L'équipe d'animation du service enfance prend en charge les enfants inscrits en restauration scolaire dans les classes à 11h30. Les enfants sont sous la responsabilité du service enfance jusqu'à 13h20.

2 services sont proposés sur la restauration primaire

Les CP/CE1/CE2 Ateliers de 11h40 à 12h30 Repas de 12h30 à 13h10

Les CE2/CM1/CM2 Repas de 11h40 à 12h15 Ateliers de 12h15 à 13h10

Temps de récréation de 13h10 à 13h20

L'éducation nationale a mis en place des modules de soutien scolaire pour les enfants. Il a été décidé sur Collégien que ces modules seront proposés sur les temps de restauration scolaire de 12h40 à 13h20. Pour ce faire, les enfants bénéficiant du soutien mangeront sur le premier service de restauration. Ils seront pris en charge à 12h40 par les enseignants.

2. Temps d'activité

- Les activités : 3 pôles d'activités sont proposés aux enfants de primaire :

1. Ludothèque au centre de loisirs

2. Activités lecture ou de recherche à la bibliothèque de la Courée

3. Jeux de cour : Cour école primaire, gymnase ou extérieur. Proposition d'activité d'expressions (Expression théâtrale et danse) ou de jeux de société dans la salle polyvalente de l'école élémentaire en cas d'intempérie

Les animateurs ne proposent plus d'activité après 13h10. Néanmoins, les enfants peuvent utiliser tous les espaces de jeux jusqu'à 13h20. Le matériel sera rangé par les enfants sous la responsabilité de l'animateur référent.

Une surveillance commune de l'ensemble des enfants est mise en place dans la cour avant l'arrivée des instituteurs à 13h20. A tour de rôle 1 animateur sera de surveillance des toilettes, toboggan, couloirs, labyrinthe.

3. L'équipe d'encadrement

La directrice du service enfance coordonne le temps de restauration

1 responsable sur chaque service

8 animateurs pour les enfants du primaire. Tous les animateurs interviennent sur les différents moments périscolaires ce qui permet un meilleur suivi des enfants. L'équipe est constituée d'une majorité d'animateurs permanents qui ont vu grandir les enfants.

Missions du personnel d'animation en restauration scolaire :

- Assurer la sécurité physique et morale des enfants qui nous sont confiés.
- Avoir un rôle éducatif
- Etre un exemple pour les enfants.
- Mettre en place des activités ludiques dans les différents ateliers.

4. Santé

A. Soins

Aucun médicament ne peut être administré à un enfant sans ordonnance. Les parents peuvent le cas échéant laisser les médicaments avec ordonnance au directeur de l'école élémentaire pour un traitement ponctuel le midi et sur le temps du goûter. Le responsable de service titulaire de l'AFPS se chargera d'administrer le traitement.

Les animateurs peuvent prodiguer les petits soins dans l'infirmerie de l'école élémentaire ou sur le centre de loisirs ou la bibliothèque. Il est noté dans un cahier de soin le nom, prénom de l'enfant soigné ainsi que les circonstances et les soins administrés.

Si un enfant est malade, le responsable se charge de l'enfant et prévient la famille pour qu'elle puisse venir chercher l'enfant malade. Il est aussi chargé de retransmettre les informations à l'enseignant (départ ou appel aux parents).

B. Hygiène

Une éducation à l'hygiène est enseignée aux enfants. Il est interdit de pénétrer dans la cuisine

C. Protocole d'Accord Individualisé (P.A.I)

Les enfants qui présentent des problèmes de santé (allergies, asthme...) peuvent être inscrits à la restauration scolaire si les parents signent avec l'école et la municipalité un PAI et fournissent les médicaments et le cas échéant le repas. Ce protocole fixe certaines règles relatives aux moyens d'urgence à mettre en place en cas de crise. Pour chaque enfant, l'équipe sera avisée, informée voir formée.